



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2023-309

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-11-06-00171 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-CAYROL_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 4
12-2023-11-06-00173 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-CLAPIER_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 6
12-2023-11-06-00174 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-FEL_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 8
12-2023-11-06-00176 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-NAYRAC_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 10
12-2023-11-06-00178 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-TRUEL_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 12
12-2023-11-06-00179 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de LE-VIBAL_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 14
12-2023-11-06-00172 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-d'Aubrac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 16
12-2023-11-06-00175 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-Salars, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 18
12-2023-11-06-00177 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Pradinas, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 20
12-2023-11-06-00180 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Prévinières, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 22
12-2023-11-06-00256 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saujac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 24
12-2023-11-06-00257 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sauveterre-de-Rouergue, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 26

12-2023-11-06-00258 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Savignac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 28
12-2023-11-06-00259 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sébrazac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 30
12-2023-11-06-00260 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Ségur, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 32
12-2023-11-06-00261 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sénergues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 34
12-2023-11-06-00262 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sonnac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 36
12-2023-11-06-00263 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Soulages-Bonneval, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 38
12-2023-11-06-00264 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sylvanès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 40
12-2023-11-06-00265 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 42
12-2023-11-06-00268 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 44

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00171

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
LE-CAYROL_Commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Cayrol
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Cayrol et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Cayrol, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GASQ Muriel

Délégué de l'Administration : Madame LECOMPTE Carmen

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame SABY Marie-Laure

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00173

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
LE-CLAPIER_Commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Clapier
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Clapier et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Clapier, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BRUNEL Mathieu

Délégué de l'Administration : Madame ARSON Floriane

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur TRAVERSO Patrick

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00174

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de LE-FEL_Commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Fel
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Fel et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Fel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALBESPY Pierre

Délégué de l'Administration : Madame SERVIERES Magali

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur FAU Gilles

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00176

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
LE-NAYRAC_Commune de moins de 1000
habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Nayrac
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Nayrac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Nayrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BROUSSE Christophe

Délégué de l'Administration : Madame GASTAL Jeanine

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BREGOU Christiane

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00178

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
LE-TRUEL_Commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Truel

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Truel et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Truel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MELANO Philippe

Délégué de l'Administration : Monsieur ALVERNHE Alain

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame REYNES Solange

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00179

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de LE-VIBAL_Commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Le Vibal
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Le Vibal et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Le Vibal, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JEAN Maria

Délégué de l'Administration : Madame AUBELEAU Régine

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VIALA Gilles

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00172

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Prades-d'Aubrac,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-d'Aubrac
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Prades-d'Aubrac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prades-d'Aubrac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame Pouget Brigitte

Délégué de l'Administration : Monsieur GARDES Pascal

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame AUGUY Lydie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00175

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Prades-Salars,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prades-Salars
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Prades-Salars et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prades-Salars, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur CHAUCHARD Romain

Délégué de l'Administration : Monsieur BOUDOU Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur DAURES Jean-Louis

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00177

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Pradinas, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Pradinas

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Pradinas et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Pradinas, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MAUREL José

Délégué de l'Administration : Madame FRAYSSE Nathalie

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame VABRE Colette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00180

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Prévinières,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Prévinières
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Prévinières et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Prévinières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame DELBRUEL Corinne

Délégué de l'Administration : Monsieur ORLHAC Jean-Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame VAYSSETTES Laurie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00256

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Saujac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saujac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saujac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saujac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PEUECHMEJA Arlette

Délégué de l'Administration : Monsieur ROQUES Roland

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame FARET Irène

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00257

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de
Sauveterre-de-Rouergue, commune de moins de
1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sauveterre-de-Rouergue
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sauveterre-de-Rouergue et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sauveterre-de-Rouergue, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MURATET Jean

Délégué de l'Administration : Monsieur PUECH Jean-Marie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CARLES Bruno

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00258

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Savignac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Savignac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Savignac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Savignac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur PAILLY Pierre

Délégué de l'Administration : Monsieur MARTY Hervé

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame LAGARRIGUE Paulette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00259

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sébrazac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sébrazac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sébrazac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sébrazac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TRIADOU Aurore

Délégué de l'Administration : Madame MONTHEIL Elisabeth

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur FARRENQ Louis

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00260

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Ségur, commune de
moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Ségur

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Ségur et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Ségur, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ROMIGUIERE Christel

Délégué de l'Administration : Monsieur SALEIL Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VAYSSIERE Daniel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00261

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sénergues,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sénergues

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sénergues et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sénergues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SERVIERES Delphine

Délégué de l'Administration : Monsieur CARLES Laurent

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CAUSSE Gérard

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00262

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sonnac, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sonnac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sonnac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sonnac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TABOURNEL Audrey

Délégué de l'Administration : Monsieur BOISSE Jacques

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur SAVIGNAC Mathieu

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00263

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Soulages-Bonneval,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Soulages-Bonneval
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Soulages-Bonneval et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Soulages-Bonneval, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GINISTY Marie-Claire

Délégué de l'Administration : Madame GROS Pauline

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur SALBERT André

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00264

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Sylvanès, commune
de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sylvanès
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sylvanès et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sylvanès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BARBE Geneviève

Délégué de l'Administration : Madame RAYNAL Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VAISSAC Gaston

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00265

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Camarès
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Tauriac-de-Camarès et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tauriac-de-Camarès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BRAL Christophe

Délégué de l'Administration : Monsieur GUICHON Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MILHAU Carole

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00268

Arrêté portant constitution de la commission de
contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle,
commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Tauriac-de-Naucelle
commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Tauriac-de-Naucelle et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Tauriac-de-Naucelle, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BENOIT Céline

Délégué de l'Administration : Madame TARROUX Christine

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BARRES Eric

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Olivier LACROIX